



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2994

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Territoire éducatif innovant - Attribution d'une subvention au Centre de recherches interdisciplinaires - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2994**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Territoire éducatif innovant - Attribution d'une subvention au Centre de recherches interdisciplinaires - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a accueilli en janvier 2018 l'évènement "Redessignons l'éducation - The changemaker education summit", organisé par Ashoka et pour lequel l'Education nationale a apporté son soutien au travers de son haut patronage.

Ce sommet a réuni plus de 200 pionniers internationaux qui pensent et agissent pour une transformation à grande échelle des schémas éducatifs. Ces chercheurs, enseignants, établissements scolaires, entrepreneurs sociaux, pouvoirs publics et éducateurs, ont travaillé pendant 4 jours sur les moyens de cultiver des qualités d'acteurs du changement chez les enfants et les jeunes, ainsi que sur les grandes questions considérées comme critiques pour transformer l'expérience éducative.

Il a aussi permis de réunir en parallèle une centaine d'acteurs de l'écosystème éducatif du territoire métropolitain autour d'un forum des initiatives et d'une journée d'intelligence collective articulée sur les défis qui nous attendent.

Cette déclinaison locale du sommet a souligné l'ambition de la Métropole de s'inscrire dans une démarche de territoire éducatif innovant et d'être le rassembleur des dynamiques éducatives et pédagogique.

Conscient des leviers d'une société apprenante, la Métropole souhaite poursuivre ses travaux en matière de prospective et d'expérimentations au service des élèves et des enseignants, d'actions éducatives sur des enjeux de société et de parcours d'avenir pour les jeunes.

En parallèle, le 4 avril 2018, le Directeur du Centre de recherches interdisciplinaires (CRI), a remis le rapport "un plan pour co-construire une société apprenante", aux ministres du Travail, de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, lors de la journée de l'innovation de l'Éducation nationale. Ce rapport prône, notamment, de favoriser les expérimentations de démarche apprenante dans les territoires pour prototyper, documenter, partager et évaluer des projets prometteurs aux bénéficiaires de tous et célébrer les apprentissages de chacun.

Le CRI, porté par l'association Science créative interdisciplinaire recherche éducation (SCIRE) est une organisation à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il expérimente et diffuse de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective, dans les domaines des sciences de la vie, des sciences de l'apprendre et du numérique. Le CRI contribue à développer l'avènement d'une société apprenante et son expression à l'échelle territoriale, en s'inspirant des dispositifs vertueux qui ont vu le jour partout dans le monde.

Ses actions visent notamment à :

- identifier et fédérer les acteurs du changement provenant de mondes différents (institutions publiques, société civile, secteur privé, recherche, etc.),
- les aider à concevoir et démarrer des projets collaboratifs d'intérêt général,
- créer des incitations, des lieux, des temps et des systèmes de reconnaissance pour ceux qui inventent, transmettent et reçoivent du savoir.

II - Objectifs : "Métropole, territoire éducatif innovant"

La Métropole souhaite accompagner le CRI dans la mise en œuvre du projet de "société apprenante" à l'échelle du territoire métropolitain et dans le cadre d'une démarche "Métropole, territoire éducatif innovant". Ces actions s'articuleront autour de :

- mise en réseau des acteurs éducatifs et des projets qu'ils développent. Mobilisation d'outils facilitant le fonctionnement collaboratif,
- accompagnement à la montée en compétences et au développement d'expérimentations éducatives pour et par les acteurs du territoire. Soutien ingénierie, recherche de financements et mise en place d'un fond d'innovation éducatif territorial avec le soutien d'acteurs économiques, capitalisation d'une documentation méthodologique et technique et de mesure de l'impact des actions,
- travailler à la création d'un tiers lieu de recherche éducative et technologies numériques - apprendre à apprendre et intelligence collective,
- déploiement local d'innovations qui existent sur le territoire national.

Cette démarche s'appuie sur les principes de facilitation, de fédération tel un catalyseur pour la dynamique territoriale. Elle s'inscrit autour des compétences et de la spécificité de l'ensemble des acteurs, en partant de leurs expertises et d'objectifs partagés.

Pour répondre aux enjeux d'un territoire apprenant, l'ambition sera de prendre en considération tous les axes-secteurs, sources et vecteurs d'apprentissage : petite enfance, enseignement, éducation populaire, éducation spécialisée, société civile, enseignement supérieur et recherche, monde de l'entreprise, formation continue, etc.

Afin d'accompagner le CRI dans cette dynamique, la Métropole s'engage à apporter une participation financière de 40 000 € pour la réalisation des actions présentées ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 40 000 € au profit du CRI pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CRI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3304 pour 27 500 €, opération n° 0P33O3608 pour 5 420 €, opération n° 0P34O3308 pour 7 080 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.